

# Intégrer la migration dans les politiques et stratégies de développement

Chisinau, Moldova, 12-13 Octobre 2011

## Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus sincères remerciements aux autorités de la République de Moldavie d'accueillir l'atelier qui nous réunit ce matin autour du thème « Intégrer la migration dans les politiques et stratégie de développement ». En effet le thème choisi est d'une importance particulière pour mon Gouvernement qui à travers le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, a ouvert le vaste chantier de l'élaboration d'une politique nationale de migration.

## Migration et planification du développement

La migration est fortement ancrée dans la culture malienne depuis la nuit des temps. Le Mali, pays enclavé et situé géographiquement au cœur de l'Afrique de l'Ouest connaît de forts courants migratoires. Le nombre de Maliens vivant en dehors du sol national est estimé à 4 millions dont 3, 5 millions en Afrique. Ces dernières années, la stabilité politique et les opportunités économiques existantes font que ce vaste territoire, affiché comme l'un des plus pauvres du monde, devient de plus en plus attractif.

Avec la création notamment d'un Ministère des maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine depuis 2004, la question des migrations et de ses relations avec le développement est envisagée au-delà du seul volet des transferts de fonds des migrants comme un atout pour le pays.

Je dois le dire, bien que la migration contribue énormément au développement de mon pays (sa part représente 12 % du PIB), il n'en demeure pas moins qu'elle compte peu à l'heure actuelle dans les plans stratégiques de développement. Mais d'ores et déjà des mesures sont prises pour intégrer la migration comme un axe des politiques sectorielles de développement, notamment :

- **au niveau du développement local** : la prise en compte des projets des migrants dans le Programme de Développement Social Économique et Culturel (PDSEC) des collectivités (commune, cercle, région) à travers notamment leur l'implication dans son élaboration et l'édiction de la migration comme une compétence à transférer aux collectivités

- **au niveau du cadre macroéconomique, structurel et social** : la prise en compte de la migration dans les programmes prioritaires de développement à travers le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

Les grandes orientations et les stratégies sectorielles proposées dans la politique nationale de migration en cours d'élaboration, augurent bien pour le Mali de grandes perspectives de tirer le maximum de profit de la migration, d'en minimiser les risques afin que la migration soit un levier pour le développement.

### **Les effets du système éducatif sur la migration**

L'importance du phénomène migratoire, tant interne qu'externe, n'est pas sans conséquence sur l'éducation et la formation. Ce constat, soit-il réel, la diversité des modes migratoires rend difficile l'appréhension du lien entre migration et éducation, étant entendu que l'éducation elle-même, fait partie des motifs les plus cités de la migration, surtout des jeunes enfants.

Sur un plan historique, deux ans après l'indépendance (1962), le Mali a réformé son système éducatif afin de permettre l'accès de tous à l'éducation. Il est désormais reconnu que le Mali dispose à l'extérieur de cadres compétents pouvant valablement contribuer au développement du pays.

Tout système éducatif connaît quelques insuffisances eu égard au développement fulgurant des connaissances, la compétition qui existe entre les systèmes d'acquisition du savoir et le déséquilibre existant entre divers pays dans l'allocation des ressources pour l'éducation. Cela est valable tant pour les pays développés que pour les pays en développement. En ce qui concerne le Mali, ces dernières années, le Gouvernement a consenti d'importants efforts, dans l'allocation des ressources allant jusqu'à investir 36 % du budget d'État dans l'éducation. Cependant l'on doit constater une crise d'évolution du système éducatif conduisant ainsi à une inadéquation entre la formation et l'emploi.

Du fait de cette inadéquation entre les filières de formation, les perspectives d'emploi, un grand nombre de diplômés de l'enseignement technique et professionnel peinent à trouver des emplois correspondants à leur qualification. De plus en plus, il existe une forte tendance de ces jeunes à émigrer à la recherche d'opportunité de travail. Mais il faut dire que leur profil de formation ne correspond généralement pas à l'offre d'emploi des pays de destination, notamment les pays européens. Le Forum national sur l'éducation organisé du 30 octobre au 2 novembre 2008 a formulé d'importantes recommandations pour remédier à cette situation afin de rendre plus compétitif les diplômés sur le marché de l'emploi.

Le système de transfert des connaissances par les nationaux expatriés (Programme TOKTEN) mis en place avec l'assistance du PNUD à partir de 1998 permet à ces nationaux de participer à la formation des cadres, au développement des compétences et au renforcement des

capacités dans divers secteurs du développement à commencer par l'éducation. A cela, il a été ajouté d'autres secteurs comme la santé, l'agriculture, les PME et PMI. En ce sens la migration des cadres hautement qualifiés constitue une opportunité pour le développement du capital humain du pays à moindre coût. A titre d'exemple, ces cadres ont largement contribué à assier les bases de l'Université du Mali créée en 1996.

Le Programme TOKTEN a eu un écho favorable et suscité un formidable élan de patriotisme et de solidarité auprès des nationaux expatriés en direction de l'Université. Ainsi, le répertoire enregistre, à ce jour, **440** candidats potentiels, **561** missions d'enseignement et de recherche ont déjà été effectuées par quelque 170 maliens de l'extérieur. Ces missions ont permis de répondre à des besoins pressants, au niveau des structures universitaires dans des domaines aussi variés que les cours magistraux, les conférences scientifiques, l'encadrement de thèses de doctorat, DEA et DESS, l'organisation d'ateliers de réflexion (Regroupant formateurs et utilisateurs) sur les filières de formation scientifiques, techniques et professionnalisées, la formation continue du personnel enseignant, l'appui technique et administratif etc.

Le Programme qui a été un projet phare pour la jeune Université de Bamako, a atteint de façon efficace et significative les objectifs qui lui ont été assignés et parmi lesquels on peut citer :

- la création de **12** Antennes de Relais TOKTEN à travers le monde (Afrique, Amérique, Asie, Europe) pour assurer et faciliter le contact avec les maliens résidant à l'étranger, la contribution à la diffusion de l'esprit du TOKTEN pour une grande mobilisation, mais aussi pour améliorer le système d'identification et de sélection des compétences susceptibles de participer aux activités du TOKTEN ;
- douze (**12**) accords de coopération interuniversitaires signés sur un total de dix sept (**17**) accords initiés ;

### **Les effets de l'émigration sur les services de l'éducation**

Au Mali, la fin des années 70 et les années 80 ont vu le départ massif des enseignants vers les pays de la sous région ouest africaine et l'Afrique centrale. Cela s'expliquait à la fois par des raisons économiques et politiques. A cause des politiques d'ajustement structurel, la fonction publique de l'Etat ne pouvait plus recruter la masse d'enseignants formés. Les écoles de formation des maîtres pour l'enseignement primaire avaient été fermées. Ce qui a obligé un bon nombre d'entre eux de prendre le chemin de l'émigration. Mais depuis la démocratisation du pays en 1991 et les reformes qui ont suivi dans le domaine de l'enseignement (réouverture et création des structures de formation des maîtres, allocation de ressources et le développement du secteur privé de l'enseignement), le Mali est à même de fournir les enseignants nécessaires à l'encadrement au niveau primaire et secondaire) même si parfois il se pose le problème de la qualité de la formation. Mais l'amélioration

continue de la qualité de l'enseignement est au cœur des préoccupations du Gouvernement malien.

### **L'accès des migrants à l'éducation**

Au Mali, l'accès des migrants à l'éducation est garanti et ne connaît aucune discrimination en la matière conformément à la Convention relative à la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée le 14 décembre 1960 par la 11<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO, ratifiée suivant l'Ordonnance n° 06-018/ P-RM du 18 septembre 2006. Le système éducatif est entièrement ouvert aux non nationaux comme aux nationaux. Il n'y a aucune ségrégation dans le recrutement des enfants à l'école. Les mêmes opportunités leur sont offertes dans le domaine de l'enseignement primaire.

Les enfants des migrants de retour sont insérés dans le système éducatif en fonction des pré-requis et des équivalences établis. Le gouvernement a, par exemple, aidé certaines associations de migrants, notamment, les Maliens rapatriés de Côte d'Ivoire (Bamako et Kita), à créer leur propre école sous une gestion privée. Certains migrants de retour ayant des moyens ont investi dans le domaine de l'enseignement privé que cela soit au niveau primaire, secondaire, supérieur ou la formation professionnelle. En ce sens la migration contribue au développement de l'éducation.

### **Migration et dépenses d'éducation**

La migration a beaucoup contribué au développement de l'éducation dans certaines régions du Mali, notamment dans la région de Kayes. Les associations de migrants de cette région ont construit des écoles dans les localités d'origine sans aucun financement du gouvernement. Les migrants ont beaucoup investi dans le développement des infrastructures scolaires, notamment au niveau de l'enseignement primaire. Les dépenses d'éducation représentent une part importante de l'argent issu de la migration. A titre d'exemple, pour le seul cercle de Yélimané, par exemple, l'émigration a permis en 20 ans, la réalisation de 11 dispensaires, 7 maternités, 70 salles de classes, une bibliothèque, 45 logements de maîtres, 12 pharmacies, 180 puits et forages, 5 châteaux d'eau, 6 petits barrages, 14 medersas, 19 coopératives, un bureau de poste, 45 mosquées. L'amélioration des infrastructures scolaire a permis d'augmenter le taux de scolarisation dans cette région et l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Il faut ajouter à ces actions, en 2002, à la suite de la signature d'une convention de Codéveloppement entre le Mali et la France, une expérimentation des outils d'accompagnement des migrants a été conduite jusqu'en 2009 par la Cellule Technique du Codéveloppement avec l'appui financier de la France et en partenariat avec de nombreux services publics et opérateurs privés. Cela permis de réaliser des infrastructures scolaires dans la région de Kayes.

## Coopération et partenariat

Les migrants et les organisations de la diaspora peuvent effectivement s'investir pour le développement de l'éducation dans leur pays d'origine. Le Mali a organisé en juillet 2010, le Forum des intellectuels et scientifiques de la diaspora malienne. D'importantes recommandations ont été faites dans le cadre du partenariat entre les intellectuels et scientifiques maliens de l'extérieur et ceux de l'intérieur, notamment :

- Dans le souci de pérenniser le TOKTEN, la commission recommande que le Gouvernement s'implique davantage dans son financement ;
- Pour mieux exploiter les potentialités de la Diaspora et créer plus de synergie avec les homologues de l'intérieur la commission recommande de créer une base de données intégrée fournissant toutes les informations sur les compétences existantes ;
- L'espace d'échanges scientifiques que constitue le MSAS doit être internalisé avec l'implication accrue des structures nationales des formations et des recherches dans son organisation et son financement ;
- Pour compenser le déficit cruel de professeur dans les facultés, la commission recommande de créer le corps de professeur associé ;
- La recherche scientifique doit être en lien étroit avec les applications pratiques ; dans ce cadre les associations d'inventeurs et innovateurs peuvent avoir un rôle à jouer ; la commission recommande leur implication dans les réseaux avec la Diaspora ;
- Pour faciliter l'intervention de la Diaspora dans la recherche scientifique, la commission recommande de mettre en place un plan stratégique à long terme de la recherche ;
- La dimension culturelle étant un fondement du développement économique et sociale la commission recommande la pleine implication des acteurs de la culture dans tous les domaines ;
- Compte tenu des potentialités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) la commission recommande le renforcement des NTIC dans les structures de formation et de recherche et leur utilisation accrue dans la formation.

Au regard de l'exemple qui précède, il est souhaitable que les migrants et les organisations de diaspora puissent être pris en compte dans la planification pour le développement.

L'ONU pourrait soutenir les programmes prioritaires dégagés par le gouvernement en matière de migration et développement en accordant des appuis techniques et financiers permettant de faire de la migration un atout pour le développement.